

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

**ARRÊTÉ**

**N° SG 2023-506**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SADE CGTH-DR Normandie sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation rue Saint Nicolas à l'occasion de travaux de terrassement pour pose d'un réseau de chauffage urbain,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 13 septembre 2023 au 15 octobre 2023,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en alternée par feux tricolores du 13 septembre 2023 au 15 octobre 2023 :

*- Rue Saint Nicolas, au droit des travaux.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SADE CGTH-DR Normandie.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le treize septembre deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

